

# TRAIL BLANC DU SEMNOZ

## REGLEMENT 2026

Date de l'épreuve : le samedi 31 janvier 2026 à 17h30

### **L'Inscription au Trail Blanc du Semnoz vaut connaissance et acceptation par le concurrent du règlement ci-dessous**

Nous avons le privilège de pouvoir courir sur les pistes de la Station du Semnoz MAIS UNIQUEMENT PENDANT L'EPREUVE.

Toute personne inscrite à la course et surprise à s'entraîner sur les pistes de ski les jours précédant l'épreuve sera disqualifiée sans remboursement des frais d'inscriptions.

### **Pandémie**

Pas de règles spécifiques pour l'édition 2026. Mais l'organisation se donne le droit de modifier ses règles d'organisation en fonction des contraintes sanitaires (pandémie) qui pourraient lui être imposées par les services de l'État.

## **1/ Participation**

La course pédestre est ouverte à tous : hommes et femmes, licencié(e)s et non licencié(e)s, suivant les critères d'âge définis par la réglementation FFA.

Course autorisée à partir de la catégorie FFA junior(e)s né(e)s en 2008 et avant

## **2/ Inscriptions**

Ouverture des inscriptions le 01 décembre 2025

Limitées aux 1000 premiers inscrits ou clôture des inscriptions le dimanche 25/01/2026 Minuit

Coût d'inscription :

- **18 € sans lot** (+ 1.15 euros de frais de plate-forme d'inscription)
- **21,5 € avec lot coureur** (+ 1.24 euros de frais de plate-forme d'inscription)  
Lot coureur -> Au choix  
Bière Blonde BIO 75cl des Brasseurs Savoyard personnalisée « Trail Blanc du Semnoz »  
*ou*  
Limonade BIO 3x33cl des Brasseurs Savoyard

A partir du 15/01/2026 minuit, le lot coureur ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit

Seules les inscriptions payées seront enregistrées

## LICENCE ET QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

### Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées. La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- A défaut de licence ci-dessus, **d'un certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, **datant de moins de 6 mois au 31/01/2026**.

#### Obligatoire :

Joindre également à son inscription une autorisation parentale dûment signée téléchargeable sur le site internet de la course et à envoyer au moment de son inscription à : trailblancdusemnoz@gmail.com.

### Personnes majeures

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation au Trail Blanc du Semnoz est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)
- A défaut de licence ci-dessus, d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par la FFA. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Lien d'accès PPS : <https://pps.athle.fr/>

*Lors de la saisie de votre inscription sur la plate-forme d'inscription, il vous sera demandé de saisir le code transmis en fin de parcours PPS. Sans ce code, l'inscription ne sera pas possible.*

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport, de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition, en langue française, daté, signé permettant l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Ce certificat médical doit daté de moins de 1 an au jour de la course le 31/01/2026.

### Modalités d'inscriptions :

- Sur le site Internet [www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr)
  1. Inscription à 18 €uros **sans** lot coureur + 1.15 € de frais de plate-forme d'inscription
  2. Inscription à 21,5 €uros **avec** lot coureur + 1.24 € de frais de plate-forme d'inscription

*A partir du 15/01/2026 minuit, le lot coureur ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit*

- Par courrier au magasin **OFF COURSE SEYNOD-ANNECY** à l'adresse suivante :

**OFF COURSE SEYNOD ANNECY**  
**20 avenue de la Périaz** Seynod 74600 Annecy

*Libeller les chèques à l'ordre de : **TRAILEURS DU SEMNOZ***

### **Renseignements**

#### **OFF COURSE SEYNOD ANNECY**

Galerie marchande Val Semnoz de l'hypermarché AUCHAN Annecy Seynod  
**20 avenue de la Périaz** Seynod 74600 Annecy

Tel : 06 14 06 24 69

E-mail : [mibarralon@gmail.com](mailto:mibarralon@gmail.com)

Site Internet : [www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr)

## **3/ Retrait des Dossards**

- **Le vendredi 30/01/2026 de 16h30 à 19h30 face au magasin OFF COURSE SEYNOD ANNECY** dans la Galerie marchande Val Semnoz de l'Hypermarché AUCHAN Annecy Seynod
- **Le samedi 31/01/2026 matin de 09h30 à 12h00 face au magasin OFF COURSE SEYNOD ANNECY** dans Galerie marchande Val Semnoz de l'Hypermarché AUCHAN Annecy Seynod
- **Le samedi 31/01/2026 après-midi entre 15h00 et 17h00 dans la salle « hors sacs » de la station du Semnoz** (À côté de la caisse des remontées mécaniques – côté Annecy).  
 Pièce d'identité obligatoire pour retirer leur dossard  
 Aucun dossard ne sera envoyé par la poste  
 Les dossards doivent rester entièrement visibles tout au long du parcours

### **Puce chronométrage**

La puce Chrono présente dans le dossard ne sera pas récupérée par l'organisation une fois la ligne d'arrivée passée

## **4/ Matériel obligatoire :**

Le concurrent s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute demande de l'organisateur, et ce, durant toute la durée de l'épreuve. En cas de défaut de matériel obligatoire, le coureur sera exclu de l'épreuve.

- Lampe frontale chargée et en bon état de fonctionnement
- Téléphone portable avec numéro du PC Sécurité enregistré : N° Fourni dans le mail infos pratiques adressé aux participants la semaine avant l'épreuve.
- Sifflet
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

### **Matériel Fortement recommandé :**

[www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr)

- Veste imperméable (si les conditions atmosphériques l'imposent)
- Eau (minimum 0.5 litres)

## Matériel interdit

- Bâtons

## 5/ Abandon

- En cas d'abandon merci de vous signaler à un bénévole de l'organisation sur le parcours, à l'arrivée ou au PC Course. Vous devrez également **obligatoirement** venir rendre votre dossard à l'arrivée (afin, pour votre sécurité, de comptabiliser les coureurs(ses) ayant abandonnés).

## 6/ Course

### Départ

- Le départ aura lieu le samedi 31/01/2026 à 17h30 au départ des pistes de ski alpin secteur Annecy (en bas du parking au niveau des caisses).

### Barrière horaire

- Une barrière horaire est mise en place au km 5 du parcours à 18h40 soit 1h10 de course. Les coureurs au-delà de cette barrière **se verront réorientés** sur la partie retour du parcours. Ces derniers seront automatiquement classés après le dernier coureur ayant effectué la totalité du parcours.

### Parcours

- Le parcours se déroulant sur les pistes de skis de fond et alpines de la station du Semnoz, il est convenu avec le gestionnaire, et ce afin d'éviter toute reconnaissance (en conflit avec l'activité ski), que le parcours n'est pas visible sur notre site web. Le profil sera mis en ligne afin de préparer votre course.

### Arrivée

- Au pied des pistes de ski alpin secteur Alpin (vers les caisses).

### Collation

- Un vin chaud convivial vous est offert après la ligne d'arrivée. Soupe de légumes, Tomme, Pain seront servis également à chaque coureur.
-

## 7/ Intempéries

**En cas d'annulation, la course sera reportée le 07/02/2026 ou à une date ultérieure dans les 2 mois.**  
**Il n'y aura pas de nouveau report en cas d'annulation de la date de repli.**  
**Aucun remboursement ne sera proposé en cas de report ou d'annulation**

## 8/ Annulation Inscriptions – Remplacement de dossards

- A partir du 01 décembre 2025 :

En cas de demande d'annulation de son inscription par un coureur, le remboursement de son inscription se fera sur la base de

1. jusqu'au 31/12/2025 : 15€ + option lot coureur si souscrit
2. à partir du 01/01/2026 ; 12€ + option lot coureur si souscrit

**A partir du 15/01/2026 minuit, le lot coureur ne sera plus disponible pour chaque nouvel inscrit**

- A partir du 25 janvier 2026 :

Plus aucune demande d'annulation de son inscription par un coureur ne sera acceptée par l'organisation.  
*Pour rappel, l'organisation décline toute responsabilité pour un coureur participant à la course sous un faux nom*

## 9/ Récompenses

- La remise des prix aura lieu à partir de 19h30 dans la salle hors sacs ou fil des arrivées selon les conditions météorologiques (récompenses par catégories selon la représentation)

## 10/ Assurances

- **Responsabilité civile**

Une garantie responsabilité civile est souscrite par les Traileurs du Semnoz auprès la Compagnie d'assurance MAIF (N° de contrat: 4814954H) Cette garantie est étendue aux organisateurs, leurs préposés et participants.

- **Individuelle accident**

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

## 11/ Service médical

Le service médical est assuré par :

- Un médecin
- Les pisteurs secouristes de la station du Semnoz
- Une équipe de secouristes de la Croix Rouge
- Le SDIS74 est informée du déroulement de l'épreuve

Sur décision médicale les responsables du service de secours peuvent décider de la mise « hors course » d'un(e) concurrent(e).

## 12/ Sécurité

- L'épreuve est ouverte par une moto neige avec le responsable sécurité et un secouriste.
- L'épreuve est fermée par une moto neige avec un secouriste.
- Tous sont équipés d'une radio et sont en liaison constante entre eux, le service médical et le PC course.
- Contact PC Sécurité : **N° Fourni dans le mail infos pratiques adressé aux participants la semaine avant l'épreuve.**
- Le médecin et/ou le PC course peuvent joindre le SDIS74 à tout moment
- Dans le cas d'une intervention de secours héliporté, il est demandé au concurrent de rester en position statique et d'éteindre leur frontales, et ce, jusqu'à la fin du secours (afin de permettre au pilote de naviguer avec les outils de vision nocturne et ainsi éviter tout éblouissement du pilote).

### Contrôle

**Le parcours est effectué en autonomie totale (cf. matériel obligatoire).**

- Pour leur propre sécurité, les concurrent(e)s s'engagent à respecter les règles de course.
- Des contrôles seront effectués par des commissaires de course sur le parcours. Tout coureur classé qui ne serait pas passé à un ou plusieurs points de contrôle sera disqualifié et retiré des classements.
- Des contrôles anti-dopage pourront être effectués par les autorités habilitées, selon les nouvelles dispositions du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

### Arbitrage

- Les litiges seront réglés par la Direction de Course. En cas de contestation, les décisions de la Direction de Course sont sans appel.

## 13/ Résultats

- Les résultats sont consultables à l'arrivée.
- Ils seront aussi consultables sur le site [www.trailblancdusemnoz.fr](http://www.trailblancdusemnoz.fr)

## **14/ Divers**

### **Licences évènementielles ASPTT**

Une licence évènementielle sera appliquée à chaque participant(e)s au Trail Blanc du Semnoz 2026. Cette licence n'est valable que le jour de l'évènement. Les avantages de cette licence sont visibles sur :

<https://asptt.com/licences-asptt/>

#### **Conditions générales**

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

#### **Droits à l'image**

Par sa participation au Trail Blanc du Semnoz, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de toutes ces courses en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve, et ce sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à des exploitations directes ou dérivées par les dispositions légales ou réglementaires.

#### **CNIL**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse complète.

Bonne Course à tous

Merci pour votre fidélité

La Direction de Course / Traileurs du Semnoz / ASPTT Annecy Athlétisme